

CHOMEURS ET PRÉCAIRES

ILS SONT INTERDITS D'EMPLOI ET DE REVENU, ET DONC INTERDITS DE RETRAITE.

➤ Les allocataires du RSA « socle » (l'ancien RMI) ne cotisent pas à la retraite, ils sont donc condamnés aux minima sociaux toute leur vie. Les allocataires du RSA « chapeau » (qui cotisent sur des petits morceaux de salaire précaire) eux aussi n'auront « droit » qu'à « l'allocation de solidarité aux personnes âgées » (l'ancien « minimum vieillesse »)

➤ Les allocataires de l'ASS valident leurs trimestres mais la part « Sécu » de leur retraite, calculée sur les « meilleures années », sera abaissée, et la part « complémentaire » sera elle aussi abaissée, vu que l'Etat verse pour eux une cotisation minimum.

➤ Les indemnités ARE (ASSEDIC) ne sont pas prises en compte dans le calcul de la pension retraite.

Le but non avoué de ces « réformes » n'est bien évidemment pas de faire travailler plus longtemps des gens âgés que le patronat fiche à la porte vers 50 ans. Le but est de pousser les salarié-e-s hors des entreprises avec une retraite amputée par une durée de cotisation incomplète. Aujourd'hui près des 2/3 des dossiers de liquidation de retraite à 60 ans sont déposés par des demandeurs qui ne travaillent plus. 2/3 des demandeurs sont au chômage. La plupart des boîtes poussent les salariés vers la sortie à 57 ans. L'âge moyen de la cessation d'activité est de 58,5 ans pour les hommes et de 56,5 ans pour les femmes. Il n'y a plus de possibilité de préretraite pour ces personnes car elle a été supprimée par Sarkozy, le 6 juillet 2007.

Augmenter la durée de cotisation veut dire tout simplement allonger la durée de chômage mais pas des allocations chômage: Les conventions d'assurances chômage signées successivement ont toutes régressé en ce qui concerne la durée du droit à indemnisation.

D'ores et déjà, la retraite à 60 ans n'existe plus pour les chômeurs et les précaires. Le jeu des décotes diverses les condamne à attendre le minimum vieillesse (65 ans) avec un revenu tournant autour du RSA ou des minima sociaux.

A la retraite comme au chômage, nous voulons un revenu garanti qui ne soit pas inférieur au SMIC



NOUS REVENDIQUONS :

- Un « minimum vieillesse » au niveau du SMIC.
- Une retraite sans condition à 60 ans ou après 37,5 ans d'activité pour tous ceux qui le désirent et à partir de 55 ans pour les métiers pénibles.
 - La continuité des droits sociaux solidaires (Sécurité Sociale : maladie, retraite, famille, accidents du travail, revenu de remplacement en cas de privation d'emploi) tout au long de la vie professionnelle, que l'on ait un emploi ou que l'on en soit privé. Et par conséquent :
 - L' intégration des indemnités ASSEDIC et de formation, sur lesquelles nous cotisons et qui ne sont actuellement pas prises en compte, dans le calcul des « meilleurs années » sur la base du salaire journalier de référence (et non sur la base de l'indemnité effectivement versée, égale à 57% du salaire de référence
 - La refonte de l'indemnisation du chômage par la mise en place POUR TOUS d'un revenu de remplacement financé sur les mêmes bases que la Sécurité Sociale (la cotisation sociale solidaire) , avec un revenu de remplacement qui ne puisse en aucun cas être inférieur au SMIC
- Un élargissement du financement des retraites à toutes les formes de richesse créées par toutes les formes de travail humain, et donc à tous les revenus y compris ceux du capital et de la spéculation
- L'abrogation des reformes Balladur et Fillon

ET NOUS EXIGEONS DONC :
LE RETRAIT IMMÉDIAT
DU PROJET SARKOZY / WOERTH / PARISOT
A LYON MANIFESTATION JEUDI 23 SEPTEMBRE

Départ 10H30 : Place Ambroise Courtois Lyon 8ème
(Métro : Montplaisir Lumière



Permanences du collectif :

Lundi et Jeudi de 9h30 à 11h30 devant Pôle Emploi
à Vaulx-en Velin et Meyzieu

Samedi de 9h30 à 12h au local du Collectif
9 place Guy Môquet (Mas eu Taureau) à Vaulx-en-Velin

Tel /répond: 04 37 45 09 93.

mail : collvau@free.fr